

Session d'information du 12.12.2019

S&L/DA/2019/025 - « Procédure ouverte relative à la fourniture de papier spécial pour la confection de vignettes fiscales »

Infosessie van 12.12.2019

S&L/DA/2019/025 - « Openbare procedure betreffende de levering van speciaal papier voor de vervaardiging van fiscale vignetten »

Numéro/ Nummer	Page/ pagina	Point/ punt	Questions/vragen	Réponses/antwoorden
1	Page 35	Point E.1.2.	Est-ce que le rouleau filigraneur actuel appartient à l'adjudicataire actuel ou au SPF Finances ? Est-ce que le nouvel adjudicataire peut utiliser ce rouleau filigraneur pour l'exécution de sa mission ou faut-il confectionner un nouveau rouleau filigraneur ? Si le nouvel adjudicataire peut réutiliser ce rouleau filigraneur, doit-il payer des frais pour ceci au SPF Finances ?	L'adjudicataire actuel est le propriétaire. Tout nouvel adjudicataire doit fabriquer un nouveau rouleau Le SPF Finances n'intervient pas, cela fait partie de l'offre, voir point E, 1.2.
2	Page 35	Point E.1.2.	Merci de bien vouloir indiquer la longueur des fibres ainsi que le nombre par décimètre carré.	Suivant la mesure, longueur de 5 à 7 mm Nombre par dm ² : moyenne de 120 avec une tolérance de 100 à 140.
3	Page 35	Point E.1.2.	Positionnement du filigrane : « La lecture du filigrane se fait parallèlement à la dimension du grand côté » - « filigrane parallèlement à l'axe du rouleau filigraneur » Voulez-vous dire que le filigrane doit être parallèle à l'axe du rouleau de papier ou au contraire transversal par rapport à cet axe ?	Le filigrane doit être lu parallèlement à la laize de la bobine". Il doit pouvoir être lisible dans le sens du déroulement quand le lecteur est face à la bobine (voit cahier spécial des charges).
4	Page 35	Point E.1.2.	Est-ce que le rouleau filigraneur du marché qui se termine est définitivement placé sous scellés ? Est-ce que l'adjudicataire actuel pourra toujours utiliser ce rouleau filigraneur pour la future exécution de votre cahier spécial des charges portant la référence S&L/DA/2019/025 ou est-ce que tous les fournisseurs	Le rouleau filigraneur est scellé entre chaque mission d'impression et appartient à l'adjudicataire.

			potentiels se trouvent sur un pied d'égalité au niveau financier dans le sens où chaque fournisseur devra confectionner un nouveau rouleau filigraneur pour l'exécution du présent marché ?	
5	Page 35	Point E.1.2.	Comment est-ce que le filigrane doit être positionné par rapport à la largeur d'une bobine ? Merci de spécifier : <ul style="list-style-type: none"> • L'espacement entre les différents filigranes dans la largeur par rapport les uns aux autres. • La distance par rapport aux limites physiques de la bobine, aussi bien à gauche qu'à droite ? 	Voir cahier spécial des charges point E 1.2.
6	Page 35	Point E.1.2.	« Le papier contient des A-dots bleu et jaune uniquement visibles sous rayons UV, 350-400 par dm ² par couleur. » Ceci nous semble être un très grand nombre par dm ² . Est-ce qu'il s'agit du nombre réellement souhaité ou est-ce qu'une erreur a pu se glisser dans le cahier spécial des charges et que le nombre réellement souhaité serait 35-40 par dm ² par couleur ?	Le papier contient des A-dots bleu et jaune uniquement visibles sous rayons UV ; 350-400 par dm ² par couleur.
7	Page 37	Point E.3.	Merci de bien vouloir nous fournir les spécifications souhaitées pour les rouleaux de papier : <ul style="list-style-type: none"> • Quelle est la longueur de rouleau totale sur la bobine ? Et/ou • Quel est le diamètre total de la bobine ? 	La largeur d'une bobine est fixée à 516 mm Les bobines ont une longueur comprise entre 11.500 et 12.000 mètres et un diamètre compris entre 98 et 100 cm. Le poids d'une telle bobine est d'environ 370 kg.
8	Page 44	Annexe F.2.	Est-ce que les bobines peuvent être placées les unes contre les autres sur la palette ? Dans la négative, quelle est la distance minimum entre les deux bobines sur la palette ?	Les bobines peuvent être déposées l'une à côté de l'autre à condition que les prescriptions du cahier spécial des charges soient respectées.